

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. PAN du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
3. Pacte national Entreprises et droits de l'Homme
4. Droits de l'Homme en entreprise : de conformité à valeur ajoutée
5. Clés de succès : Témoignages
6. Conclusion

1. Mot de bienvenue



Morgane Haessler

Présidente de ProRSE

2. Plan d'action national



Anne Goedert

Ambassadrice itinérante du Luxembourg pour les Droits humains du Luxembourg



Plan d'action national du Luxembourg

**pour la mise en œuvre des
Principes directeurs des Nations
Unies relatifs aux entreprises et
aux droits de l'Homme**

Présentation aux membres ProRSE lors de
l'évènement « *Droits de l'homme en
entreprise : contexte et bonnes pratiques* »

18 avril 2023

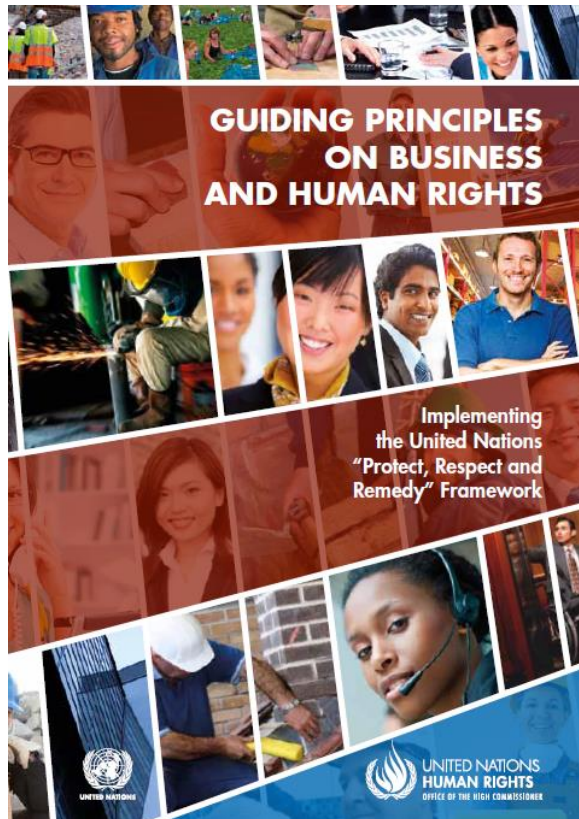


- Adoption du **premier Plan d'action national** pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGPs) **en 2018**
- Adoption du **second Plan d'action national en 2020 (PAN2)**





UNGPs



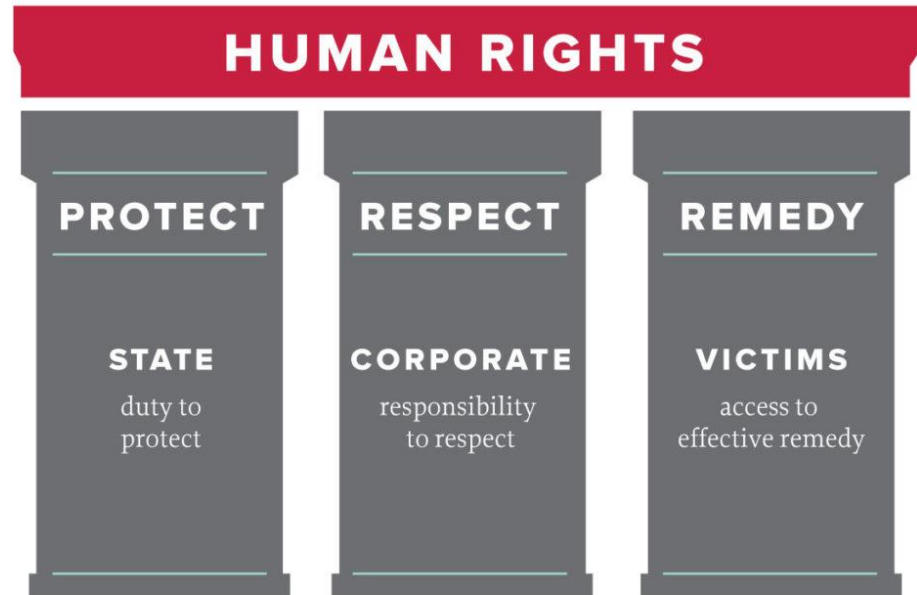
- Adoptés par le **Conseil des droits de l’homme des Nations Unies** le **16 juin 2011** (Résolution 17/4)
- UNGPs comprennent **31 principes directeurs**
- Applicables à **tous les Etats** et à **toutes les entreprises** (indépendamment de leur taille, secteur d’activité, lieu d’implantation, structure etc.)
- UNGPs n’introduisent **pas** à l’égard des entreprises de **nouvelles obligations juridiques contraignantes**



➤ UNGPs reposent sur **3 piliers**:

- **L'obligation de protéger** les droits humains incombant à l'Etat
(principes directeurs 1-10)
- La **responsabilité des entreprises de respecter** des droits humains
(principes directeurs 11-24)
- Accès aux **voies de recours**
(principes directeurs 25-31)

THREE PILLARS of the **UN GUIDING PRINCIPLES**





PAN 2

- Élaboré au sein du Groupe de travail « Entreprises et droits de l'Homme » selon une approche multi-acteur et pluridisciplinaire

- Comprend **20 actions concrètes** articulées autour des **3 piliers** (*protect, respect, repair*) et **6 catégories**:
 - Catégorie 1: Communication et sensibilisation
 - Catégorie 2: Formations, leçons apprises et transmission
 - Catégorie 3: Cohérence des politiques
 - Catégorie 4: Démarches législatives
 - Catégorie 5: Relations internationales
 - Catégorie 6: Voies de recours



Catégorie 1 – Communication et sensibilisation

1.1. Communiquer et sensibiliser

Catégorie 2 – Formations, leçons apprises et transmission

2.1. Formations sur le sujet « Entreprises et droits de l'Homme » pour juristes

2.2. Créer des formations sur la diligence raisonnable en matière de droits humains

2.3. Sensibilisation et formation des entreprises en matière « Entreprises et droits de l'Homme »

2.4. Finalisation et mise en œuvre du Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme »

2.5. Protection des droits humains dans les entreprises dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'intelligence artificielle (IA)

Catégorie 3 – Cohérence des politiques

3.1. Mettre en place des projets pilotes sur la diligence raisonnable dans les entreprises à participation majoritaire de l'Etat

3.2. Augmenter la prise en compte des Principes directeurs par les pouvoirs adjudicateurs dans le cadre de leurs procédures de passation de marchés publics

3.3. Renforcement de la cohérence des politiques en matière de droits humains par des références croisées dans les textes et sur les sites web respectifs des différents plans d'action nationaux à connotation de droits humains

3.4. Renforcement des critères relatifs aux droits humains dans les labels de qualité existants

Catégorie 4 – Démarches législatives

4.1. Etude de la possibilité de légiférer sur un devoir de diligence

4.2. Assurer le suivi de l'engagement en faveur d'un devoir de diligence au niveau européen

4.3. Préparation de la mise en œuvre à Luxembourg du règlement européen sur les minerais de conflit

4.4. Envisager la ratification du Protocole (P29) à la Convention contre le travail forcé de l'OIT

Catégorie 5 – Relations internationales

5.1. Promotion des Principes directeurs dans les fora internationaux et dans les relations internationales, y compris dans les relations économiques internationales et les relations avec les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise

5.2. Introduire la diligence raisonnable en matière de droits humains telle que préconisée par les Principes directeurs dans les mécanismes de partenariats publics privés

5.3. Inclusion d'éléments de langage en vue de la sensibilisation à la question de la responsabilité sociale des entreprises et des droits de l'Homme dans les dossiers des missions économiques du Luxembourg à l'étranger

Catégorie 6 – Voies de recours

6.1. Cartographie des voies de recours judiciaires et non judiciaires, publiques et privées, en cas de violation de droits de l'Homme

6.2. Renforcement des liens entre le GT « Entreprises et droits de l'Homme » et le PCN pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

6.3. Accompagner la transposition de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte



- Visite de travail au Luxembourg du Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme du 1^{er} au 9 décembre 2022
- première visite d'un titulaire de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme au Luxembourg



- <https://maee.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/affaires-politiques/droits-de-l-homme/entreprises-droits-de-l-homme1.html>

Personnes de contact:

Anne Goedert (anne.goedert@mae.etat.lu)

Elma Bakovic (elma.bakovic@mae.etat.lu)

3. Plan national « Entreprises et droits de l'Homme »



Sophie Roberge

CSR Manager, LuxTrust

3. Plan national « Entreprises et droits de l'Homme »

Le Pacte national des Entreprises & Droits de l'Homme est un engagement volontaire qui s'adresse aux entreprises souhaitant mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En adhérant au Pacte, les entreprises s'engagent à :

- Sensibiliser leur personnel et leurs parties prenantes à la protection des droits de l'Homme en entreprise ;
- Nommer une personne responsable des droits de l'Homme dans l'organisation ;
- Former les salariés concernés en matière d'entreprises et droits de l'Homme ;
- Développer des instruments de gouvernance permettant d'identifier les risques et de prévenir les violations de droits de l'Homme ;
- Mettre en œuvre une ou plusieurs voies de recours pour traiter les cas signalés de violation de droits de l'Homme ;
- Publier un rapport annuel standardisé sur les mesures mises en œuvre.

4. Droits de l'Homme : de conformité à valeur ajoutée

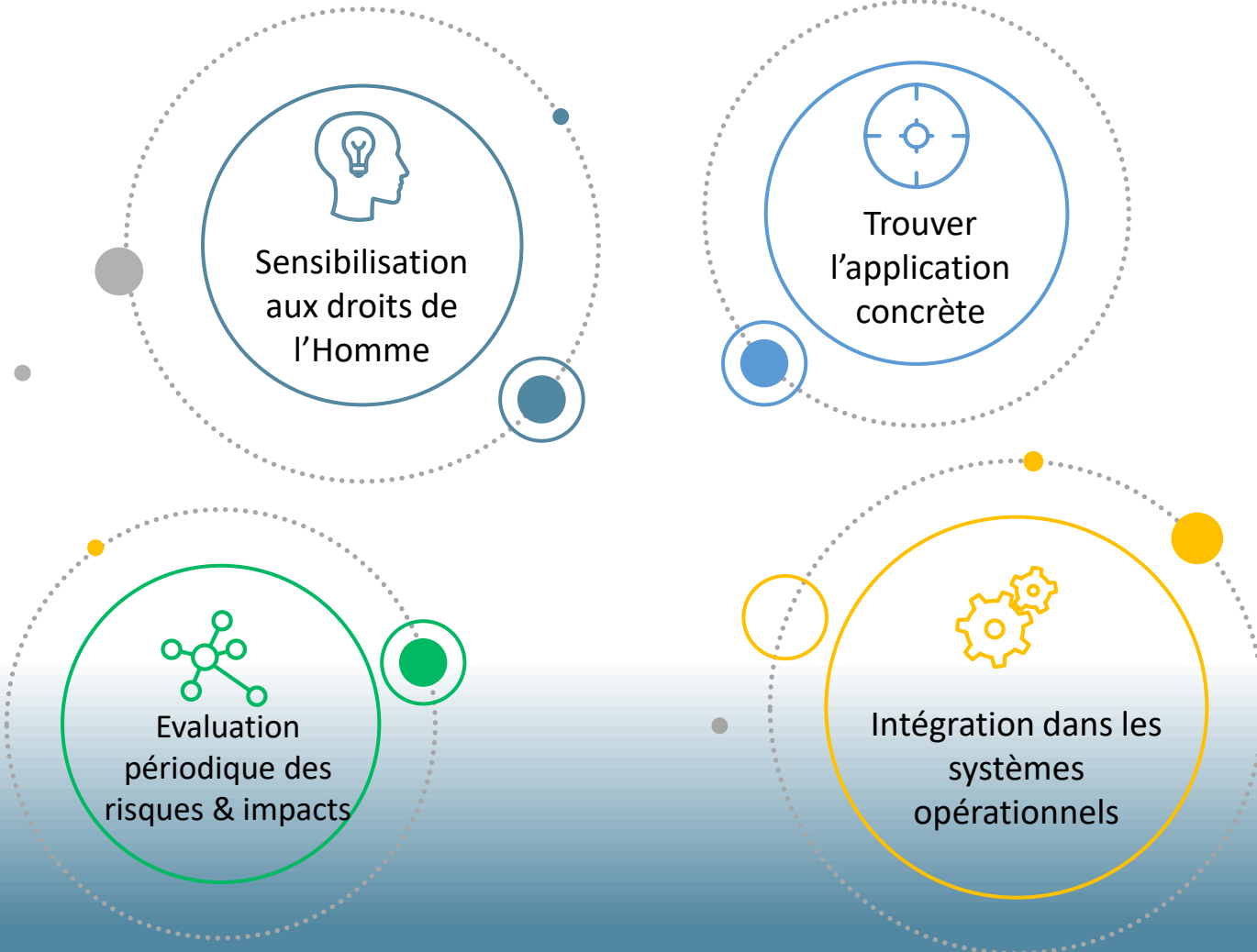


Stéphanie Deltenre

Managing Director, Forethix

4. Droits de l'Homme : de conformité à valeur ajoutée

Enjeux d'implémenter une due diligence



4. Droits de l'Homme : de conformité à valeur ajoutée

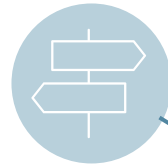
Opportunités des droits de l'Homme



4. Droits de l'Homme : de conformité à valeur ajoutée

Points d'attention et clés de succès pour l'implémentation d'une due diligence

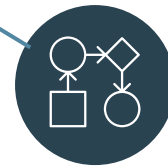
Périmètre d'analyse
Inclusion des *workers* dans le périmètre



Progression continue
Intégrer tous les processus dans la due diligence



Travail collaboratif
Inclure les différents métiers dans l'analyse des risques



Chaîne de valeur
Produits, services, relations d'affaires, opérations en amont et en aval de la chaîne de valeur

5. Clés de succès : Témoignages



Rodolphe Belli

Head of Secretary General, BCEE

5. Clés de succès : Témoignages

Pro

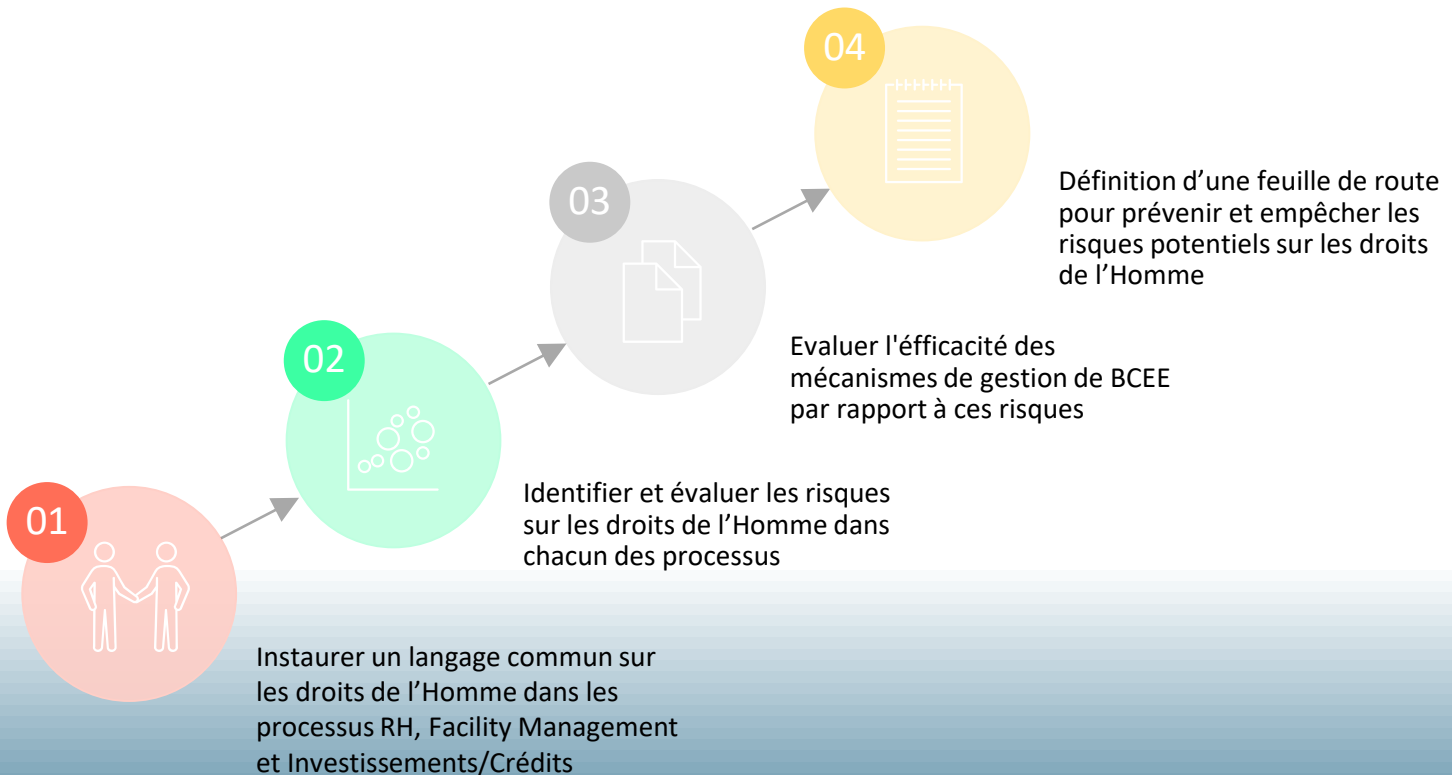
RSE

Association luxembourgeoise
des professionnels de la RSE

Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE)



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG



5. Clés de succès : Témoignages

Pro

RSE

Association luxembourgeoise
des professionnels de la RSE

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE)



BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

01

Quels bénéfices tirez-vous de cet exercice ?

02

Quels sont les 3 clés de succès pour réaliser cet exercice ?

5. Clés de succès : Témoignages



Jan Ricken

Head of Group Organisation & Process Excellence, Responsable RSE et coordinateur droits de l'Homme, Encevo

5. Clés de succès : Témoignages

Pro

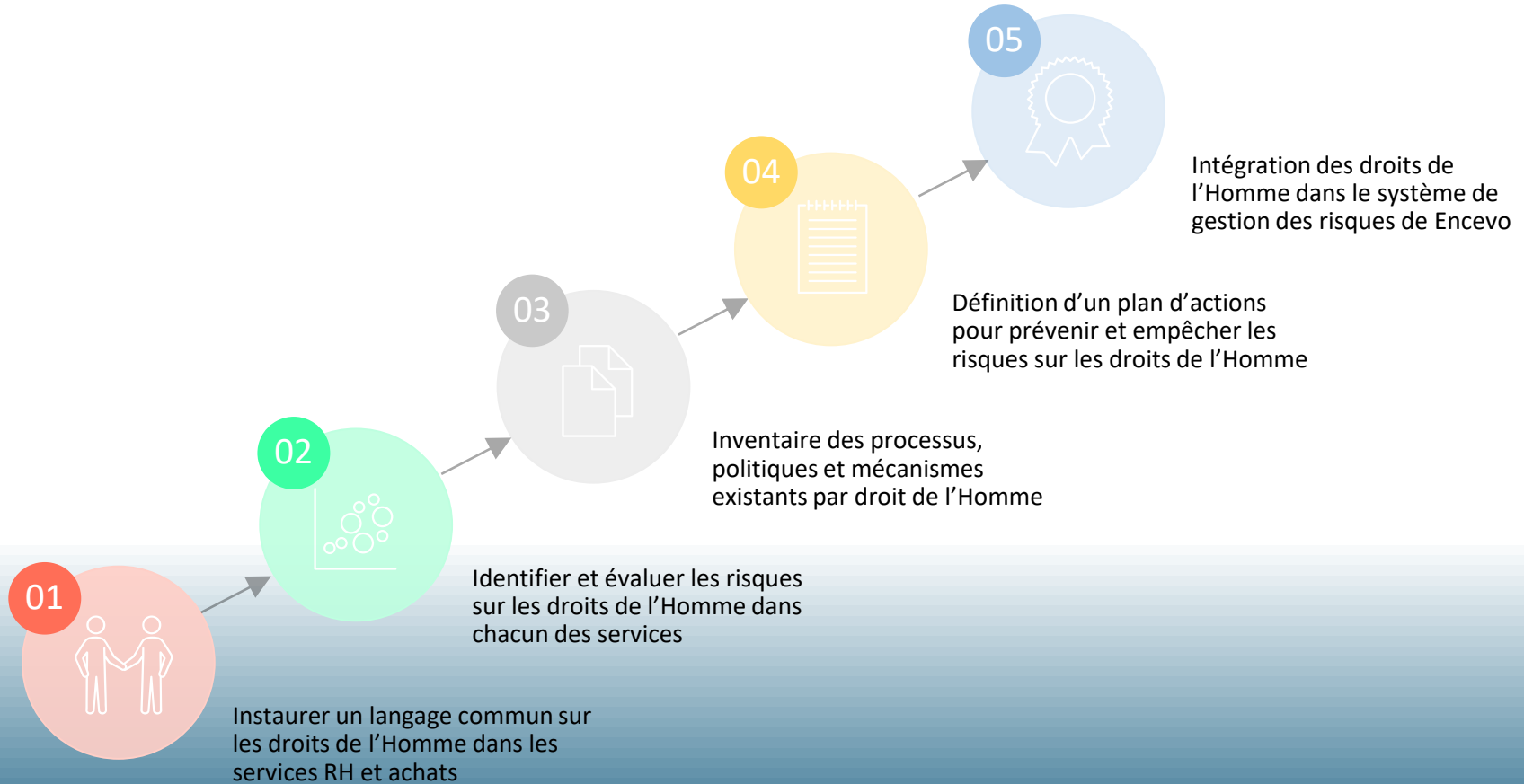
RSE

Association luxembourgeoise
des professionnels de la RSE

Encevo



encevo



5. Clés de succès : Témoignages

Pro

RSE

Association luxembourgeoise
des professionnels de la RSE

Encevo



01 Quels bénéfices tirez-vous de cet exercice ?

02 Quels sont les 3 clés de succès pour réaliser cet exercice ?

6. Conclusion

Questions ?





Merci pour votre attention

www.proorse.lu

contact@proorse.lu